

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DSJS	Date	9 février 2026
Numéro	26.316	Heure	14h34

Auteur-e(-s) : Sarah Blum

Lié à (facultatif) :
ad

Titre : Financement des EPT dans les EMS

Contenu :

Le Conseil d'État peut-il expliquer sur quelles bases est fixé le taux de prise en charge des besoins en personnel dans les établissement médico-sociaux (EMS), notamment au regard des évaluations PLAISIR (Planification informatisée des soins infirmiers requis) ? Pour quelles raisons le canton ne couvre-t-il qu'environ 90% des EPT nécessaires et envisage-t-il une réduction de ce taux ? Quelles conséquences cette pratique a-t-elle sur les conditions de travail du personnel soignant et sur la qualité de l'accompagnement des résident-e-s ?

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Sarah Blum

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Armin Kapetanovic	Olivier Beroud	Lara Zender
Céline Dupraz	Marina Schneeberger	